



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 25 septembre 2023
à 13 h 30**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 55, avenue Dupras, le lundi 25 septembre 2023, à 13 h 30.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de questions du public

20 – Affaires contractuelles

Subvention - Soutien financier avec convention

- 20.01** Amender la résolution 1239103005 portant sur l'autorisation du dépôt du projet de réfection de la toiture et d'autres équipements au complexe aquatique Michel-Leduc au Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes 2021-2025 (PAM 2021-25, Révision juillet 2023) et confirmer le montage financier nécessaire pour la réalisation du projet.
- 1237405002

40 – Réglementation

Règlement - Circulation / Stationnement

- 40.01** Autoriser les employés de la Fondation de l'Hôpital LaSalle à stationner gratuitement à l'aréna Jacques-Lemaire les 2, 3 et 4 octobre 2023.
- 1232484024

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance

Nathalie HADIDA
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le jeudi 21 septembre 2023



Dossier # : 1237405002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution 1239103005 portant sur l'autorisation du dépôt du projet de réfection de la toiture et d'autres équipements au complexe aquatique Michel-Leduc au Programme aquatique de Montréal – volet Mise aux normes 2021-2025 (PAM 2021-25, Révision juillet 2023) et confirmer le montage financier nécessaire pour la réalisation du projet.

D'amender la résolution 1239103005;
D'autoriser le dépôt du projet de réfection de la toiture et d'autres équipements au complexe aquatique Michel-Leduc dans le cadre du Programme aquatique de Montréal volet Mise aux normes 2021-2025 (PAM 2021-25, Révision juillet 2023) selon les nouvelles informations inscrites au sommaire décisionnel; et

De confirmer le montage financier nécessaire pour la réalisation du projet.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2023-09-20 16:36

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur des travaux publics
LaSalle , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION**Dossier # :1237405002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution 1239103005 portant sur l'autorisation du dépôt du projet de réfection de la toiture et d'autres équipements au complexe aquatique Michel-Leduc au Programme aquatique de Montréal – volet Mise aux normes 2021-2025 (PAM 2021-25, Révision juillet 2023) et confirmer le montage financier nécessaire pour la réalisation du projet.

CONTENU**CONTEXTE**

Le PAM – volet Mise aux normes a pour objectif de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leur projet de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle de leurs équipements aquatiques existants. Le conseil d'arrondissement a autorisé le dépôt du projet lors de la séance du 5 septembre 2023. Des précisions doivent toutefois être ajoutées au sommaire décisionnel. De plus, des corrections doivent être apportées au montage financier initial présenté. Il y a donc lieu d'amender la résolution CA23 200319 afin de refléter ces corrections et de déposer le projet dans les délais.

Les bénéfices attendus sont les suivants :

- Améliorer la qualité de l'offre de services et augmenter l'attrait des équipements aquatiques d'arrondissement;
- Favoriser les bienfaits des équipements aquatiques sur la santé et le bien-être des citoyens;
- Contribuer au maintien des actifs de la Ville;
- Rendre les équipements municipaux sécuritaires et accessibles universellement.

Dans le cadre du Programme aquatique de Montréal – volet Mise aux normes 2021-2025 l'arrondissement a obtenu en 2021 un financement de 7M\$ pour divers travaux de mise aux normes, d'amélioration fonctionnelle et de maintien des actifs au complexe aquatique Michel-Leduc. Ces travaux sont présentement en cours. En raison du budget limité et des besoins en travaux importants à l'intérieur du chalet, la réfection de toitures et d'autres travaux, prévues dans la demande de financement d'avril 2021, n'ont pas pu être inclus dans le projet en cours.

L'arrondissement désire participer au programme PAM, version révisée - juillet 2023, afin de réaliser les travaux suivants : la réfection de toitures en incluant le système de rétention des eaux pluvial, le remplacement du pont mobile du bassin de 50 m et le remplacement de systèmes d'évacuation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1239103005 (CA23 200319) - Autoriser le dépôt du projet de réfection de la toiture au complexe aquatique Michel-Leduc au Programme aquatique de Montréal – volet Mise aux normes 2021-2025.

DESCRIPTION

Le projet proposé par l'arrondissement est la réfection de toitures en incluant le système de rétention des eaux pluvial, le remplacement du pont mobile et le remplacement des évacuateurs du Complexe aquatique Michel-Leduc afin de contribuer au maintien des actifs de l'arrondissement.

L'aide financière de la Ville correspond à 90 % des coûts admissibles et l'arrondissement doit assumer 10% des coûts.

JUSTIFICATION

Les toitures et les autres équipements concernés par cette demande du complexe aquatique sont ceux d'origine, la durée de la vie utile a atteint sa fin et des infiltrations d'eau ont apparues à quelques endroits.

L'arrondissement s'engage par résolution du conseil d'arrondissement à :

- Respecter le décaissement autorisé par la Direction des sports du SGPMRS;
- Obtenir l'approbation de la Direction des sports sur les principaux paramètres du projet (la portée, les coûts et l'échéancier) aux jalons clés du projet :

- o Dépôt du PFT,
- o Plans et devis à 30 % d'avancement,
- o Plans et devis à 80 % d'avancement,
- o Appel d'offres des travaux.

- Confirmer le montage financier du projet présenté dans la rubrique Aspect financier.

La demande doit être déposée par l'arrondissement avant le 2 octobre 2023.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montage financier du projet est :

PDI	Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports	90%	5 165 226,34\$
PDI	Arrondissement Lasalle	10%	573 914,04 \$
Subvention			- \$
	TOTAL NET (PTI brute - subvention)		5 739 140,38 \$

Toutes dépenses supplémentaires ou non-admissibles devront être assumées par l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

ENDOSSÉ PAR

Farid CHABOUNI
chef(fe) de division - soutien technique et
amenagement paysager (arr. lasalle)

Le : 2023-09-19



Dossier # : 1232484024

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser les employés de la Fondation de l'Hôpital LaSalle à stationner gratuitement à l'aréna Jacques-Lemaire les 2, 3 et 4 octobre 2023

D'autoriser les employés de la Fondation de l'Hôpital LaSalle à stationner gratuitement à l'aréna Jacques-Lemaire les 2, 3 et 4 octobre 2023.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2023-09-20 16:37

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur des travaux publics
LaSalle , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION**Dossier # :1232484024****Unité administrative responsable :**

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Autoriser les employés de la Fondation de l'Hôpital LaSalle à stationner gratuitement à l'aréna Jacques-Lemaire les 2, 3 et 4 octobre 2023

CONTENU**CONTEXTE**

La Fondation de l'Hôpital LaSalle a soumis une demande à l'arrondissement afin de permettre à ses employés de stationner gratuitement à l'aréna Jacques-Lemaire pendant les travaux d'Hydro-Québec qui empêcheront les employés de stationner dans leur emplacement habituel du 2 au 4 octobre 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Une demande sera transmise au SPVM afin d'aviser les agents de stationnement de ne pas émettre de constats d'effraction pour ces journées.

JUSTIFICATION

Cette autorisation est requise afin de faciliter le stationnement des employés de la Fondation de l'Hôpital LaSalle pendant les travaux d'Hydro-Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les espaces de stationnement près de la porte d'entrée de l'aréna doivent être priorisés pour

les usagers de l'aréna.
Une signalisation est à prévoir

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2023-09-20